RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00013
Numéro SIREN : 500 222 013
Nom ou dénomination : AB-TP

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001512

160504

Dénomination : AB-TP
Adresse : 12 rue du 19 Mars 1962 09500 Mirepoix -FRANCE-

n° de gestion : 2012B00013
n° d'identification : 500 222 013

n° de dépôt : A2020/001512
Date du dépôt : 19/10/2020

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 15/10/2020

160504

Greffe du Tribunal de Commerce de Foix - 14 boulevard du Sud BP 40153
09004 FOIX Cedex
Tél : 05 61 02 42 80 - Fax : 05 61 05 12 68

Audit & Conseils

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SARL AB-TP EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

LB Audit & Conseils – Laurent BENAYS – Commissaire aux comptes – Expert-Comptable
23, avenue Victor Hugo 75116 Paris – Tél. +33 (0)6 60 85 72 72 – laurent.benays@lbauditconseils.com
Siret : 825 248 578 00015 – APE : 6920Z – N° TVA Intracommunautaire : FR 02 825 248 578
Membre de la compagnie regionale des commissaires aux comptes de Paris
Membre d'une association agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SARL AB-TP EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 11 septembre 2020 nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le suivi détaillé de l'activité de la société (reporting) au 31 août 2020, fait apparaitre un chiffre d'affaire total de 177.303 euros, une marge brute globale de 162.868 euros et un excédent brut d'exploitation de 69.051 euros.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaitre, un total d'actif de 160.679 euros se décomposant en 49.911 euros d'actif immobilisé et 110.767 euros d'actif circulant.
Le montant des capitaux propres s'élève à 129.526 euros dont 2.000 euros au titre du capital social.
Le montant des dettes s'élève à 31.153 euros.
Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 350.839 euros. Les charges d'exploitation se sont élevées à 299.381 euros. Le résultat net au 31 décembre 2019 est de 46.447 euros.

Le précédent bilan en date du 31 décembre 2018 qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité fait apparaître un total d'actif de 140.429 euros se décomposant en 31.248 euros d'actif immobilisé et 109.181 euros d'actif circulant.
Le montant des capitaux propres s'élevait à 83.079 euros dont 2.000 euros au titre du capital social.
Le montant des dettes représentait 57.350 euros.

Le total des produits d'exploitation au 31 décembre 2018 s'est élevé à 398.886 euros. Les charges d'exploitation se sont élevées à 352.206 euros. Le résultat net au 31 décembre 2018 s'est élevé à 42.890 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Paris, le 15 octobre 2020



Laurent BENAYS
Commissaire aux comptes